

Comment financer votre dossier FNE FORMATION

AKTO (OPCALIA)

Tout organisme de formation doit cotiser avec AKTO (récemment OPCALIA). AKTO est devenu interlocuteur privilégié pour monter les dossiers FNE avec la DIRECCTE.

Voir ici : <https://www.aktto.fr/2020/04/28/formations-prises-en-charge-a-100-pour-les-salaries-en-activite-partielle-avec-le-fne-formation/>

Si vous ne connaissez pas votre interlocuteur AKTO, essayez de les joindre ici : <https://www.opcalia.com/contact> ou ici https://www.opcalia.com/content/uploads/listerpg_22-04.pdf

CRITERES DOSSIER FNE FORMATION

Voici les critères d'un dossier FNE Formation (avec majorations) :

1. **Toutes les entreprises ayant obtenu une autorisation d'activité partielle** sont éligibles au dispositif FNE Formation, quels que soient leur taille ou leur secteur d'activité. Le régime dérogatoire FNE est lié à l'activité partielle (jusqu'à fin décembre 2020) et non à la période de confinement.
2. **Tous les salariés déclarés en activité partielle** sont concernés, sauf ceux en contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation. Les salariés en télétravail à temps plein ne sont pas éligibles. **MAJ 27/04** - *Jusqu'au 31 mai 2020, la formation peut associer des salariés qui ne sont pas placés en activité partielle.*
3. **Toutes les actions de formation**, actions de VAE ou bilans de compétences sont éligibles au dispositif. Seules sont exclues les formations obligatoires liées à la sécurité.
4. **Les formations doivent être suivies à distance**, dans un cadre compatible avec le respect des règles de confinement. **MAJ 24/04** - *Les formations pourront être présentielles selon le rythme de réouverture des organismes de formation.*
5. La durée de la formation ne doit pas excéder la durée de l'activité partielle déclarée. Le **nombre d'heures de formation ne doit pas excéder le volume d'heures indemnisées au titre de l'activité partielle**. A défaut, le montant de l'aide est proratisé. La prise en charge se poursuit jusqu'au 31 mai pour les entreprises ayant repris l'activité à temps plein, jusqu'à fin 2020 pour les entreprises qui prolongent leur activité partielle. **MAJ 27/04** - *Les formations pourront se terminer après la reprise du travail.*
6. Les actions de formation, bénéficiant d'un financement étatique, doivent être **délivrées par un organisme de formation répondant aux critères Qualité** (Datadock, Qualiopi ou CNEFOP)

7. **Le salarié doit être volontaire** pour suivre la formation, mais il n'est pas nécessaire de joindre l'accord écrit du salarié à la demande. Sa rémunération sera maintenue selon les règles de l'activité partielle.
8. **100% des coûts pédagogiques admissibles sont pris en charge.** La prise en charge est **automatique** si le coût moyen de formation par salarié est **inférieur à 1500 € TTC.** Au-delà : instruction détaillée par la DIRECCTE avec un **engagement de réponse en 72 heures. MAJ 27/04 - Les formations qui ont débuté depuis le 01/03/2020 peuvent être financées rétroactivement (si réalisées pendant l'activité partielle).**
9. L'accès au dispositif s'effectue par une **demande écrite simplifiée** de l'entreprise auprès de la DIRECCTE. L'accord de la DIRECCTE est obligatoirement **formalisé par une convention** qui sera signée par l'entreprise (ou avec l'OPCO si subrogation).
10. L'aide financière est versée pour **50% au démarrage de l'action** et pour **50% après réalisation** et fourniture d'un certificat de réalisation.

AKTO transférera votre dossier au service DIRECCTE concerné avec un engagement de réponse de 72 heures.

DOCUMENTS REQUIS

Dans le montage de votre dossier FNE pour la formation « Digital Language Trainer », voici les éléments qui vous seront demandés par AKTO :

- la notification de votre demande d'activité partielle (demandez à votre comptable)
- la convention FNE renforcée complétée signée cachetée (modèle joint)
- la demande simplifiée jointe complétée signée et cachetée où vous déclinez l'ensemble des formations envisagées par vos salariés en activité partielle sans oublier de motiver le besoin de montée en compétences de chacun des salariés pour chacune des formations (**exemple joint**)
- l'attestation sur l'honneur de chacun des salariés de leur souhait d'être formé sur leur période chômée (**exemple joint**)
- devis / convention (**exemple joint**)
- programmes de formation avec planning (**exemple joint**)

FEU VERT AVEC LINGUAID

Du moment que le dossier comprend toutes les pièces demandées et répond aux critères en vigueur (par exemple formation à distance, et de moins de 1500 euros par salarié), **il sera automatiquement accepté.**

Linguaid donc acceptera de démarrer la formation sur signature de la convention renvoyée. Nous facturerons 50% sur remise de la convention signée et 50% à la fin. En cas de gestion de votre trésorerie, vous pouvez régler la facture d'acompte sur réception des fonds de la part de la DIRECCTE.

PROCEDURE D'INSCRIPTION

1. Remplir le bulletin d'inscription avec les personnes à inscrire et le financement associé
2. Dans le bulletin, choisir l'accompagnement (inter ou intra) et la planning souhaité
3. Attendre les papiers (convention, programme, planning, demande de subvention FNE, modèle attestation salarié).
4. Entre-temps, remplir la convention FNE, prendre contact avec AKTO.
5. Nous envoyer la convention signée.
6. Démarrage de la formation, envoi de la facture de 50%
7. Fin de formation, envoi de certification de réalisation pour signature par le participant, envoi de l'attestation de formation. Envoi de la facture du 50% restant.

PJ.

Exemple d'une demande de financement FNE remplie

Exemple d'une attestation sur honneur remplie et signée

Exemple d'une convention Linguaid remplie

Exemple d'un bulletin d'inscription rempli

**DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FNE-FORMATION POUR DES
SALARIES PLACES EN ACTIVITE PARTIELLE
*Dispositif d'urgence déployé dans le cadre de la crise Covid-19.***

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE : **PETRI LANGUES**

SIRET : **123 456 789 00025**

REFERENCE DE LA DECISION D'AUTORISATION DE MISE EN ACTIVITE PARTIELLE : _____

PERSONNE CONTACT AU SEIN DE L'ENTREPRISE (NOM/ PRENOM) °: **Monsieur Gérard LAMBERT**

COORDONNEES DU CONTACT (TELEPHONE/MAIL) : **01 45 45 45 45 // g.lambert@petri-langues.fr**

NOMBRE DE SALARIES PLACES EN ACTIVITE PARTIELLE A FORMER : **4**

NOMBRE TOTAL D'HEURES DE FORMATION PREVUES : **60**

MONTANT TOTAL DE LA PROPOSITION FINANCIERE DU PRESTATAIRE (TTC) : **1680.00 euros***

**Conformément à l'instruction 3 A-2-95 de la D.G.I. le prestataire n'est pas exonéré de T.V.A. pour ses activités de formation.*

SUBVENTION SOLLICITEE AU TITRE DU FNE-FORMATION : **1680.00 euros TTC**

DESCRIPTIF DES ACTIONS DE FORMATION PREVUES [*contexte, calendrier, objet de la formation, objectifs de montée en compétences, actions prévues ; joindre la proposition financière de l'organisme de formation*] :

Pour faire face au Covid-19 et le besoin de pouvoir former efficacement à distance, le parcours "Digital Language Trainer" a été conçu pour former des formateurs professionnels en anglais afin de permettre à tout formateur anglais et organisme de formation spécialisé en anglais à :

- Former un apprenant avec une méthode pédagogique sur mesure à distance
- Remplacer un cours face à face avec un cours à distance pendant le parcours de formation
- Etre prêt pour basculer les cours face à face vers les cours à distance sans perturbation en cas de pandémie

Il s'agit d'une action de formation de 15 heures qui comprend 10 heures en autoformation en elearning et 5 heures en cours collectifs via Zoom. Les objectifs de la formation sont :

- Apprendre la pédagogie de la formation en anglais à distance
- Apprendre les techniques fondamentales du coaching en anglais à distance
- Apprendre à évaluer à distance et à préparer les apprenants pour les certifications en anglais

La convention de formation signée, le calendrier et le programme de formation complet sont joints au présent document.



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ÉVENTUELLES À PORTER À LA CONNAISSANCE DE L'ADMINISTRATION :

ENGAGEMENT ET SIGNATURE :

Je soussigné(e), Monsieur Gérard LAMBERT, en qualité de représentant(e) légal(e) de l'entreprise désigné dans le présent dossier, ayant qualité pour l'engager juridiquement, sollicite une aide publique pour un montant de 1680.00 euros sur la base d'un coût total de 1680.00 euros pour la réalisation de l'opération décrite dans le présent dossier de demande de subvention.

Je certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans le présent dossier.

J'atteste sur l'honneur la régularité de la situation fiscale et sociale de l'organisme que je représente.

J'ai pris connaissance des obligations liées au bénéfice de cette aide publique et m'engage à les respecter si l'aide m'est attribuée.

Date : **2 mai 2020**

Nom, prénom, qualité, cachet, signature :

Monsieur Gérard LAMBERT, Directeur Général

_____ -

Ne pas renseigner, réservé au service gestionnaire :

- ▶ Dossier reçu le :
- ▶ N° d'enregistrement :
- ▶ Suivi par :

(papier en tête de votre organisme)

**Accord pour suivre une formation financée par
le FNE Formation pendant mon chômage partiel
(Dispositif d'urgence déployé dans le cadre de la crise Covid-19)**

PETRI LANGUES

2 rue de Lyon

75000 PARIS

N° SIRET : **123 456 789 00025**

À **Paris**, le 3 mai 2020

Objet : Accord salarié FNE Formation

Madame, Monsieur

Suite à notre entretien, nous avons évoqué l'action de formation « Digital Language Trainer », visant à vous permettre d'acquérir les nouvelles compétences suivantes :

- Apprendre la pédagogie de la formation en anglais à distance
- Apprendre les techniques fondamentales du coaching en anglais à distance
- Apprendre à évaluer à distance et à préparer les apprenants pour les certifications en anglais

Cette action doit se tenir à distance, du pour une durée de 15 heures.

Vous avez accepté que cette action de formation se déroule pendant votre chômage partiel.

Pour la bonne forme, nous vous demandons de nous retourner l'attestation sur honneur revêtue de la mention manuscrite « bon pour accord » dans la case correspondante sur la page suivante.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Gérard LAMBERT

(papier en tête de votre organisme)

Attestation sur honneur

Les salariés suivants attestent sur honneur de vouloir développer leurs compétences en faisant une formation pendant leur chômage partiel.

Salarié 1 : Patti Smith	Salarié 2 : Jackie Jones
<i>Ecrire ici « bon pour accord »</i>	<i>Ecrire ici « bon pour accord »</i>
Signature Salarié 1	Signature Salarié 2
Salarié 3 : Charlie Chaps	Salarié 4 : Terry Owens
<i>Ecrire ici « bon pour accord »</i>	<i>Ecrire ici « bon pour accord »</i>
Signature Salarié 3	Signature Salarié 4

(Article L.6353-1 du code du travail, Décret N° 2018-1341 du 28 décembre 2018)

Entre les soussignés :

Linguid France SAS, SIRET 539 682 187 00015, enregistré en tant qu'organisme de formation (91 66 01 620 66) auprès de la Préfecture de la Région de Languedoc-Roussillon et **PETRI LANGUES, SIRET 123 456 789 00025**, est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la sixième partie du code du travail portant organisation de la formation professionnelle.

Article 1 : Objet de la convention

L'organisme LINGUAID FRANCE SAS organisera l'action de formation suivante :

- Intitulé de l'action : **Digital Language Trainer**
- Durée de l'action de formation: **15 heures**
- Catégorie d'action de formation (**article L.6313-1 du code du travail**) 1° - Action de formation dont les objectifs, contenu et moyens prévus sont dans le programme de formation
- Lieu : **à distance**
- Dates et horaires : **planning en annexe**
- Programme de formation : **en annexe**

Article 2 : Effectif formé

4 personnes

Article 3 : Dispositions financières

Les frais de formation sont : **1680.00 € NET DE TAXES*** à payer à réception de facture. Ces tarifs comprennent les frais pédagogiques. Les factures peuvent être faites au nom d'un OPCO ou tout autre financeur du moment un accord de prise en charge est reçu avant le démarrage de la formation. A défaut de prise en charge, le client devra prendre en charge l'entier règlement du coût de la formation. (*Conformément à l'instruction 3 A-2-95 de la D.G.I. nous sommes exonérés de T.V.A. pour nos activités de formation.)

Article 4 : Modalités de déroulement

Formation à distance avec licence elearning et cours collectifs via Zoom.

Article 5 : Modalités de sanction

A l'issue de la prestation sera remis : une attestation précisant la nature, les dates, le nombre d'heures de la formation.

Article 6 : Dédit ou abandon

En cas de dédit de l'action totale par le commanditaire à moins de 15 jours francs avant le début de l'action mentionnée à l'article 1, ou d'abandon en cours de formation par le stagiaire, LINGUAID FRANCE SAS retiendra sur le coût total les sommes qu'il aura réellement engagées pour la réalisation de ladite action, conformément aux dispositions à l'article L. 920-9 du Code du travail. En cas de dédit d'un cours sans notification avec un délai de 48 heures, Linguid France SAS facturera le coût manqué.

Article 7 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal de Perpignan sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à Saint Cyprien le 4 mai 2020

Pour PETRI LANGUES

Pour l'organisme LINGUAID FRANCE

Parcours de formation « Digital Language Trainer »

1. Veuillez remplir et nous renvoyer ce bulletin scanné par mail à jfr@linguid.net
2. Dès réception, nous vous enverrons la convention et les documents associés.
3. Le remplissage de ce document ne vous engage à rien.

Intitulé de la formation : Digital Language Trainer			
Nom organisme : PETRI LANGUES			
SIRET : 123 456 789 00025			
Nom commanditaire : Gérard LAMBERT			
Téléphone : 01 45 45 45 45 Mail : g.lambert@petri-langues.fr			
Prénom et nom du participant	Adresse mail du participant	Modalité (Autoformation / Inter / Intra*)	Type financement (FNE / FIF PL / OPCO / OF**)
Patti Smith	p.smith@petri-langues.fr	Inter	FNE
Jackie Jones	j.jones@petri-langues.fr	Inter	FNE
Charlie Chaps	c.chaps@petri-langues.fr	Inter	FNE
Terry Owens	t.owens@petri-langues.fr	Inter	FNE
<p>* Autoformation = 10 heures sans coaching collectif, Inter = planning public, Intra = chez vous en groupes minimum de 6 ** OF = directement par vos soins, sans financement.</p> <p>Si vous avez des commentaires ou questions, veuillez les noter ici :</p>			

PLANNING « DIGITAL LANGUAGE TRAINER » « DIGITAL LANGUAGE TRAINER » TIMELINE

PRESENTATION

Ceci est le planning pour la formation « Digital Language Trainer » de 15 heures - autoformation (10h) + 5 heures de formation collective en groupes.
This is the planning for the « Digital Language Trainer » course of 15 hours - (autotraining (10 hours) + 5 hours of group coaching in groups).

PLANNING PREVISIONNEL // PROVISIONAL TIMELINE

Vous pouvez choisir un group, et un seul groupe. Vous serez avec d'autres formateurs en anglais que vous ne connaissez pas. (Vous pouvez suivre le parcours avec les formateurs de votre propre organisme, merci de nous contacter pour l'organiser).

You can choose one group, and one group only. You will be with other English teachers that you don't know. If you want to follow the course with teachers in your own language school, then we can do that but you need to contact us to organise it).

GROUPE 1	DATE	TIME	FORMATEUR COACH
SESSION 1	11/05/2020	10h30 à 11h30 (1 heure)	Richard Osborne
SESSION 2	15/05/2020	14h30 à 15h30 (1 heure)	Richard Osborne
SESSION 3	19/05/2020	14h30 à 15h30 (1 heure)	Ian King
SESSION 4	22/05/2020	14h30 à 15h30 (1 heure)	Ian King
SESSION 5	27/05/2020	14h30 à 15h30 (1 heure)	Louise Garavaglia
GROUPE 2	DATE	TIME	FORMATEUR COACH
SESSION 1	13/05/2020	14h30 à 15h30 (1 heure)	Richard Osborne
SESSION 2	18/05/2020	15h30 à 16h30 (1 heure)	Richard Osborne
SESSION 3	20/05/2020	14h30 à 15h30 (1 heure)	Ian King
SESSION 4	25/05/2020	15h30 à 16h30 (1 heure)	Ian King
SESSION 5	29/05/2020	14h30 à 15h30 (1 heure)	Louise Garavaglia
GROUPE 3	DATE	TIME	FORMATEUR COACH
SESSION 1	25/05/2020	14h30 à 15h30 (1 heure)	Richard Osborne
SESSION 2	28/05/2020	10h30 à 11h30 (1 heure)	Richard Osborne
SESSION 3	03/06/2020	14h30 à 15h30 (1 heure)	Ian King
SESSION 4	09/06/2020	14h30 à 15h30 (1 heure)	Ian King
SESSION 5	12/06/2020	14h30 à 15h30 (1 heure)	Louise Garavaglia

AUTRES SESSIONS // OTHER SESSIONS

Si vous n'êtes pas disponible, vous pouvez très bien faire l'autoformation sans accompagnement (150 euros). Ou bien nous demander de monter une session sur mesure avec 6 personnes minimum par groupe.

If you're not available, you can always do the auto-training without coaching (150 euros). Or you can ask us to organise an in-house session with at least 6 people in the group.